

DEC221480DR02

Décision portant fin de fonction de Mme Amandine Hansart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron lleDeFrance (CEREEP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC200843DR02 en date du 17/03/2020 nommant Mme Amandine Hansart aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE:

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Amandine Hansart au sein de l'unité UAR3194, intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance, à compter du 01/04/2022.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/04/2022

Le directeur de l'unité UAR3194 Jean-François Le Galliard

Visa de la déléguée régionale du CNRS Véronique Debisschop